

**Communiqué de presse**  
**Pour diffusion immédiate**

## **Port méthanier : la Fédération des chambres de commerce du Québec et les chambres de commerce de Québec et de Lévis lancent un appel au gouvernement et aux élus de l'Assemblée nationale**

**Québec, le 30 mars 2006** - C'est avec étonnement que la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ) et les chambres de commerce de Lévis et de Québec ont pris connaissance des propos du député Thomas Mulcair au sujet du projet Rabaska. Selon les chambres de commerce, cette prise de position vient interférer dans le processus d'évaluation environnemental auquel ce projet est actuellement soumis.

La FCCQ est inquiète devant cette dérive apparente et rappelle que le processus d'évaluation environnemental conduit par le BAPE est un instrument que nous nous sommes collectivement donnés pour analyser les projets au Québec sur la base de leurs impacts et de la qualité des études déposées.

« Il s'agit d'un processus sérieux et j'aimerais rappeler aux membres de l'Assemblée nationale leur responsabilité de protéger l'indépendance du processus », a déclaré le président de la Chambre de commerce de Québec, M. Pierre Dolbec.

De son côté, M. Stéphane Labrie, président de la Chambre de commerce de Lévis a rappelé que : « le BAPE fait partie des institutions ayant pour but que des projets comme Rabaska soient analysés selon un processus objectif et rigoureux dont les critères sont connus, partagés et factuels et ne sont donc pas que de simples perceptions ».

Les chambres de commerce et leur Fédération demandent ainsi au gouvernement, aux membres de l'Assemblée nationale et aux différents intervenants de respecter l'audace et l'esprit d'entrepreneuriat des investisseurs qui, tout en acceptant qu'ils doivent se soumettre à des processus de consultation, ont besoin que ces derniers permettent une évaluation et une décision basées tant sur le mérite économique du projet que sur les impératifs de développement durable.

« Un consortium formé d'entreprises d'ici et d'ailleurs telles que Gaz Metro, Enbridge et Gaz de France ont jusqu'à maintenant investi des dizaines de millions de dollars dans le développement du projet et ce, tout en respectant les lois et règlements. Leur projet doit donc être étudié selon ce que prévoit la Loi. Le Québec souffre déjà d'un déficit de crédibilité sur la scène internationale en matière d'implantation de projets industriels majeurs, il ne faudrait pas que l'intervention d'un ex ministre et le débat que cela soulève viennent aggraver cet état de fait » de conclure la présidente-directrice générale de la FCCQ, Françoise Bertrand.

### **À propos de la FCCQ**

Grâce à son vaste réseau de 164 chambres de commerce, la FCCQ représente 57 000 membres exerçant leurs activités dans tous les secteurs de l'économie et sur l'ensemble du territoire québécois. Plus important réseau de gens d'affaires et d'entreprises au Québec, la FCCQ est l'ardent défenseur des intérêts de ses membres au chapitre des politiques publiques, favorisant ainsi un environnement d'affaires innovant et concurrentiel.

-30-

Pour Information :

Louis-Alexandre Lacoste  
Directeur des communications  
Fédération des chambres de commerce du Québec  
Cell. : (514) 953-5188